

voués au bien public, c'est vouloir "retaxer les taxes elles-mêmes."

C'est ce que déclarait officiellement, il y a quelques années, la Législature de l'Etat du Massachusetts au cours d'un débat sur le rapport d'une Commission spéciale qui avait été chargée d'étudier cette question de l'exemption des biens religieux et des maisons d'éducation et de charité.

Le texte vaut la peine d'être cité : "When self-surrender is free and complete, there is nothing more to be desired, either on the part of the individual or the state... All gifts, whereby an individual shows any true self-forgetfulness for the public good, will not only be welcomed, but the disposition to make them will be encouraged and fostered by every wise state. As a general rule, all such gifts are in the exact line of what the state seeks to secure by its taxation, and there is really just as great an absurdity in taxing them as there would be in retaxing the taxes themselves."

Que la taxe payée à la société soit volontaire ou forcée, qu'elle soit versée sous forme de dons généreux ou d'impôts obligatoires, elle répond toujours à la fin à laquelle elle est ordonnée et qui est le bien public. Il y aurait donc autant d'absurdité à taxer ces établissements qu'à retaxer les taxes elles-mêmes.